

Institut Supérieur Agronomique Chott Mariem
Appel à candidature pour inscription au Mastère "Gestion du Changement
Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable"
Année Universitaire: 2023-2024

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un Mastère professionnel "**Gestion du Changement Environnemental Méditerranéen et Agriculture Durable**" (GCEMAD). Le Mastère est destiné aux diplômés universitaires qui souhaitent se spécialiser dans l'analyse et la gestion professionnelles des problèmes environnementaux, dans le secteur privé ou public. Le programme du mastère se concentrera sur les problèmes environnementaux globaux spécifiques au bassin méditerranéen et qui sont en relation avec l'agriculture durable. Il permettra l'identification des processus d'adaptation et les instruments de gestion durable.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce mastère les candidats titulaires de : Licence, Mastère (Mastères Professionnels ou de Recherche), Ingénieur en relation avec les sciences biologiques et environnementales.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
3. Copies des diplômes (baccalauréat et diplômes universitaires) et des relevés de notes des années d'études
4. Lettre de motivation
5. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et les activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
6. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
7. Trois Photos d'identité.
8. Copie électronique du dossier sur CD.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 19 Août 2023. L'affichage des résultats est pour le 1^{er} septembre 2023.**

Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISA CM ou le cachet de la poste faisant foi.

Critères de sélection des étudiants

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

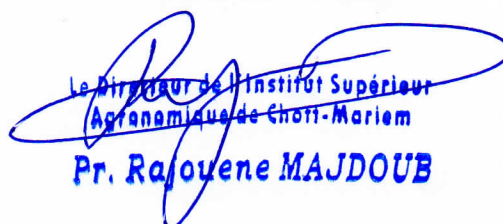
Les candidats seront classés en fonction des scores obtenus selon la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Moyenne Bac} + M_1 + M_2 + M_3 + \text{LM} + (\text{Bonus} - \text{Malus})$$

- M_1 , M_2 et M_3 sont les moyennes obtenues par les candidats à la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année. Pour les ingénieurs, les moyennes obtenues durant le cycle préparatoire ne sont pas comptabilisées.
- LM est la lettre de motivation notée sur 20.
- Les notes du PFE et des PPFE ne sont pas prises en compte dans le calcul des moyennes annuelles
- Un seul redoublement est toléré durant le parcours universitaire
- Les bonus sont :
 - Chaque année d'étude additionnelle validée ajoute à l'actif du candidat **2 points** avec un plafond de **4 points**.
 - Pour les professionnels, chaque année de travail dans le domaine agro environnemental ajoute à l'actif du candidat **2 points** avec un plafond de **4 points**.
 - Un bonus de 1 point pour chaque certificat d'un organisme reconnu pour les activités culturelles, sportive, associative ou toute formation extra-cursus durant les années universitaires avec un plafond de **4 points**.
- Les malus sont :
 - 6 points de sanction pour le redoublement.
 - 3 points de sanction à partir de la deuxième session de contrôle.
- Le score minimal d'admission est de **60 points**.

La capacité d'accueil est limitée à 30 places.

Directeur Général


Le Directeur de l'Institut Supérieur
Agronomique de Chott-Mariem
Pr. Rajouene MAJDOUB